

FICHE DE POSTE ANIMATEUR ALSH

Intitulé du poste : animateur en accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire.

Filière : Animation.

Statut : Contractuels saisonniers.

Service : Enfance/Jeunesse.

Horaires de travail : 48h/semaine essentiellement pendant les vacances scolaires.

Nom du supérieur hiérarchique direct : Directeur/trice de l'ALSH sous couvert de M.Joly/M.Casse/M.Bouny (coordinateurs Enfance/Jeunesse) et de M.Simplot (Responsable du service enfance/Jeunesse).

Fonction générale	Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs adressées à des enfants ou des jeunes, dans le cadre du projet éducatif de la CARCT et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
Missions générales	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs. ❖ Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils collectifs de mineurs (ACM). ❖ Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective. ❖ Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs. ❖ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités de l'ACM. ❖ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.
Activités et tâches	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs : <ul style="list-style-type: none"> • Aménager des espaces en fonction des animations proposées et des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité. • Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. • Etre médiateur au sein du groupe d'enfants: gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage. • Faire en sorte que les relations avec les familles et les enfants soient harmonieuses. ➤ Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> • Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique de la

structure.

- Préparer, mettre en œuvre et réaliser les animations.
- Mettre en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public.
- Concevoir et élaborer les projets d'activités mis en place sur le centre de loisirs.
- Accompagner, réaliser et évaluer les projets des enfants.
- Animer chaque moment d'animation auprès des enfants.

➤ **Participer au fonctionnement de l'ALSH et enrichir la vie de l'équipe d'animation :**

- Concevoir et élaborer le projet pédagogique avec le directeur du centre de loisirs et l'équipe d'animation, établir les modes de fonctionnement du centre : règles de vie, consignes de sécurité, rythmes de vie des enfants...
- Participer de manière active aux réunions d'équipe, apporter ses connaissances et ses savoirs.
- Partager les informations en sa possession avec l'équipe d'animation et rendre compte au directeur de toutes les situations particulières (fonctionnement, familles, enfants, partenaires...).
- Entretenir des relations quotidiennes et courtoises avec les collègues, les partenaires et les usagers.
- Utiliser de façon pertinente le matériel et les équipements d'accueil, participer à l'inventaire et aux commandes du matériel.
- Participer au rangement et à l'entretien des locaux destinés à l'ALSH.

Qualités et compétences
requises

Exigences requises :

- **SAVOIR (formation souhaitée) :**

Profession et conditions d'exercice réglementées : titulaire ou stagiaire BAFA, BPJEPS, CAP Petite Enfance ou équivalences.

- **SAVOIR FAIRE (mise en œuvre, expérience) :**

- Connaître l'environnement de la collectivité.
- Polyvalence dans la proposition d'activités variées.
- Connaissance du public et de l'environnement de l'accueil.
- Connaissance des missions, du projet éducatif, de la structuration d'un centre de loisirs, des valeurs et des techniques de l'animation.
- Connaissance de la réglementation relative à l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs et à la mise en œuvre d'activités.
- Connaissance des règles de sécurité et d'hygiène en ACM.

- **SAVOIR ETRE (façon de gérer, comportement, attitude, analyse) :**

- Savoir faire preuve d'initiative.
- Etre autonome, réactif et savoir organiser son temps de travail.
- Avoir le sens du travail en équipe, de la rigueur et une importante capacité d'adaptation.
- Avoir le sens du service public.
- Respecter le devoir de réserve et le principe de discrétion professionnelle.

<p>Environnement du poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bureaux, salle de réunion, matériel informatique et bureautique. - Espaces, locaux d'accueil et d'animation : aires de jeux, mobiliers, équipements et supports d'activités - Equipements et matériels extérieurs. - Moyens de transport du public et du matériel.
<p>Difficultés objectives du poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amplitude des journées d'accueil du public au sein de l'ALSH. • Contact permanent avec des enfants et/ou des jeunes. • Grande disponibilité notamment lors de la mise en place de mini camps. • Travail dans des structures différentes en fonction du nombre d'enfant présent. • Risques liés aux manutentions manuelles et aux postures de travail.